# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Chantier de déconstruction hôpital de Ro sur la commune principale de l'AIOT rue du docteur Pelletier 17300 ROCHEFORT.

La référence de votre dossier est A-4-4AFVXNWCY et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 27/05/2024 à 17h03 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

# 1 - Type de déclaration

# Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration de cessation d'activité

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : La D(R)EAL ou la DRIEAT

# Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <a href="https://aida.ineris.fr/">https://aida.ineris.fr/</a>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

### 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

## Personne morale

N° SIRET 34369137400239

Raison sociale CHARIER TP

Forme juridique SAS, société par actions simplifiée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**RUE DU 8 MAI** 

85450 CHAMPAGNE LES MARAIS

# Signataire

Qualité : Responsable d'entité

### Référent

Fonction: responsable environnement

# 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : Chantier de déconstruction hôpital de Ro

# 4 - Localisation

# Localisation de l'installation

#### rue du docteur Pelletier

### 17300 ROCHEFORT

X:393054

Y: 6545555

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

### 6 - Cessation d'activité

## Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : Non
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Non

Date de mise à l'arrêt de l'installation : 04/12/2023

Il s'agit d'une : Cessation totale de l'activité

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

Parcelle 1 : Rochefort 17300 ( 000 , AX , 0872 )
 Parcelle 2 : Rochefort 17300 ( 000 , AX , 1096 )

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
		Broyage, concassage,	
		criblage de pierres,	
		cailloux, minerais et	
2515	2515-2-b	autres produits minéraux	D
		naturels ou artificiels ou	

2517 2517-2

de déchets non
dangereux inertes
Station de transit de
produits minéraux autres

# Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

ATTENTION! Les parcelles concernées par le projet sont les suivantes: AX 0872, AX 0919, AX 1119 et AX 1096 (la téléprocédure actuelle n'accepte d'entrer que deux parcelles). Les matériaux concassés résultant de l'activité de broyage, concassage, criblage au titre de la rubrique 2515-2-b ont été utilisés sur le chantier comme chemins d'accès et sous voiries. Tous les matériaux ont été utilisés sur place.

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Pour limiter l'accès au site, des clôtures pleines de type bardage ont été installées autours des parcelles. Ces clôtures, actuellement en place, permettent de délimiter strictement les parcelles.

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

Aucun risque d'incendie ou d'explosion n'était engendré par l'activité sur le secteur concerné par la cessation d'activité (stockage d'inertes).

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

Le site accueillant le concassage mobile a été mis à disposition de CHARIER dans le cadre de la réalisation du chantier de déconstruction de l'hôpital de Rochefort par le maître d'ouvrage, SEMDAS, localisé au 85 boulevard de la République, 17076 La Rochelle. Le chantier étant terminé, CHARIER TP n'a plus de titre pour intervenir sur ce terrain. C'est donc le maître d'ouvrage, SEMDAS, qui prend en charge la surveillance du site à l'issue de l'occupation par CHARIER TP.

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

Comme précisé précédemment, les parcelles ont été mises à la disposition de CHARIER TP par le maitre d'ouvrage SEMDAS dans le cadre du chantier de déconstruction de l'hôpital de Rochefort. La remise en état des parcelles ne revient pas à l'entreprise CHARIER TP.

Une attestation de mise en sécurité pour cette cessation d'activité est-elle disponible ? Non

# Engagement du déclarant

Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme

Je m'engage à déposer l'attestation de mise en sécurité, compte tenu des rubriques concernées par la cessation d'activité, conformément à l'article R. 512-66-1 du code de l'environnement.